

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CRÉATION DE CONTENUS ET ANIMATION D'UNE FORMATION EN BUDGETS PARTICIPATIFS

Cordoue, 27 mars 2023

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES :

Date limite envoi offres : 10/04/2023

Date de début du service : après signature contrat

Date limite clôture prestation : 30/06/2023

Montant : 45.000 MAD TTC

Le dossier d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- CV expert
- Fiche méthodologique
- Offre économique

L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF par courriel à : contrataciones@andaluciasolidaria.org , au plus tard le 06 avril 2023, en indiquant dans le sujet : AT Formation Budgets Participatifs

Pour plus d'information adresser un courriel à l'adresse électronique susmentionnée.

1. CONTEXTE

Le projet « **Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales** » est financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement -AECID- et le FAMSIS ; et mis en place par FAMSIS avec la collaboration de la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général est de renforcer la gouvernabilité et la gouvernance démocratique des collectivités locales du Nord du Maroc dans la gestion des affaires publiques relevant de leurs compétences ; et l'objectif spécifique vise de contribuer à augmenter les capacités des collectivités locales du Nord du Maroc et de la Fédération ANMAR dans la gestion des compétences municipales.

Afin d'aboutir ces objectifs le projet prévoit les axes d'action suivants :

- Formation en budgets participatifs au profit de collectivités locales.
- Renforcement des capacités et échange d'expériences auprès des groupements des communes ; et investissement en équipement.
- Célébration du V Forum ANMAR

En ce qui concerne le premier axe, il est prévu de recruter une **assistance technique pour la création d'un module de formation et l'animation de deux ateliers (à Chefchaouen et Berkane) en matière de budgets participatifs au profit des cadres des collectivités locales des régions de Tanger-Tétouan- Al Hoceima, et de l'Oriental.**

Le module et les ateliers de formation visent à renforcer les savoirs (connaissances), les savoir-faire (compétences, aptitudes) et les savoir-être (attitudes, comportements) des cadres et élus/es communaux concernés pour les rendre plus efficaces dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du BP dans les villes et territoires. Il s'agira de mettre à disposition des collectivités territoriales les outils nécessaires à l'élaboration de leurs BP selon une approche de gouvernance centrée sur les besoins des citoyen.e.s et une éthique de gestion transparente. Sur ce, une trentaine de cadres et élus/es seront formés aux concepts, principes, et méthodes du Budget Participatif lors de chaque atelier.

Les **contenus du module de formation** sur le Budget Participatif (BP) pourraient s'articuler, au moins, autour des séquences recueillies dans les trois (3) chapitres indiqués, ci-après, si bien le consultant pourra proposer des séquences en plus pour compléter celles-ci :

Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales.

Chapitre 1 : Décentralisation et gouvernance locale

- 1.1. Décentralisation au Maroc ;
- 1.2. La démocratie participative dans les CT marocaines ;
- 1.3. Finances publiques et fiscalité des CT marocaines ;

Chapitre 2 : Introduction au Budget Participatif

- 2.1. Définition du BP
- 2.2. Historique, évolution et panorama du BP ;
- 2.3. Dimensions et conditions du BP ;
- 2.4. Principes du BP ;
- 2.5. Approches, méthodes et étapes d'élaboration et de mise en œuvre du BP ;
- 2.6. Étude de cas et expériences (Présenté par FAMSI et associés) ;
- 2.7. Acquis et défis des approches de BP ;

Chapitre 3 : Les étapes du Budget participatif (selon le guide de la DGCT)

- 3.1. Lancement du processus
- 3.2. Définition des modalités de participation
- 3.3. Forums citoyens
- 3.4. Sélection des projets prioritaires
- 3.5. Vote des projets
- 3.6. Vote du budget
- 3.7. Réalisation des travaux et évaluation
- 3.8. La progression annuelle du BP

Les contenus du module formatif ainsi que le formulaire d'auto-évaluation resteront disponibles sous format numérique au niveau du site de la Fédération ANMAR (www.an-mar.org).

Le contenu du module de formation sera livré aussi à la DGCT pour dissémination auprès des autres communes.

Bien que le consultant est appelé à proposer l'approche méthodologique qui estime pertinente pour l'animation des deux ateliers formatifs, ce serait recommandable d'alterner les phases d'apports théoriques avec la pratique et l'évaluation de connaissances.

2. BUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET TÂCHES

Le but de l'assistance technique est de créer les contenus du module et les supports didactiques des ateliers, ainsi que d'animer les deux ateliers suivant la méthodologie susmentionnée, et ce au profit

Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales.

de cadres d'une trentaine des collectivités locales des régions de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma et de l'Oriental, dont la sélection sera menée en coordination avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT-, bien que la préférence serait pour celles adhérees à la Fédération ANMAR.

Le consultant mènera son assistance technique en étroite coordination avec le FAMSÍ, la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les tâches principales du consultant seront :

- Développer le contenu du module formatif en français et arabe pouvant reposer sur la proposition des trois chapitres déjà mentionnés, dont le chapitre 3 est basé sur le Guide pour l'implémentation des budgets participatifs élaboré par la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc (Disponible sur le lien suivant : <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/publications/guide-sur-la-codecision-au-niveau-communal-exemple-du-budget-participatif>),
- Apporter la bibliographie, si possible avec les liens disponibles des ouvrages consultés ;
- Créer les supports pédagogiques ;
- Définir l'approche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors de la soumission de l'offre ;
- Livrer le module de formation :
 - Les supports pédagogiques PPT en arabe et en français ;
 - Les outils d'animation de la formation : étude de cas, mise en situation, ...
 - Les formulaires d'évaluation des connaissances.
- Animer les deux ateliers formatifs (*) en arabe dialectal ;
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.

(*) Chaque atelier aura une durée de 2 jours (5 heures par jour) au profit de 30 personnes (élus et cadres), réparties dans deux groupes. Un atelier aura lieu à Chefchaouen et l'autre Berkane.

3. OBLIGATIONS DU FAMSÍ ET DU CONSULTANT

Pour le bon déroulement de l'action, le FAMSÍ s'engagera à :

- Mobiliser l'expertise andalouse en matière de budgets participatifs afin d'intervenir dans les ateliers de formation ;

Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales.

- Mettre à disposition des bénéficiaires les supports didactiques préparés par le formateur/trice (contenus, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, test évaluation et satisfaction) et les copies en papier du Guide Nationale pour l'implémentation des budgets participatifs.
- Veiller au bon déroulement de l'activité en conformité à ce qui est recueilli dans ce document de termes de référence ;
- Mobiliser les bénéficiaires à travers les partenaires du projet (ANMAR et DGCT)
- Prendre en charge les frais de la prestation de service

Obligations du consultant :

Pour mener à bien l'assistance technique, le consultant est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques et méthodologiques ci décrites ;
- Adapter la démarche formative aux attentes des personnes participantes ;
- Livrer le module de formation ;
- Transférer à FAMSÍ les ressources bibliographiques, documentaires, médias ou autres sur des budgets participatifs identifiées ;
- Livrer un rapport de chaque formation avec le résumé des contenus, photos de l'atelier, liste de présence, recommandations et test d'évaluation et satisfaction réalisés ;
- Suivre les procédures techniques et administratifs de FAMSÍ ;
- Livrer une facture en bonne et due forme pour chaque tranche de paiement.

4. QUALIFICATION

- Expérience dans le domaine de la formation des élus et fonctionnaires communaux, en général, et en matière de budgets participatifs, en particulier ;
- Expérience dans la mise en place des budgets participatifs ;
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour l'implémentation des outils de la participation citoyenne ;
- Excellente maîtrise de la langue française et arabe ;
- Espagnol souhaitable.

L'évaluation des offres sera faite selon la suivante grille :

Concept	Habilitant/Non habilitant	Tranche de ponctuation (100%)
Expérience spécifique dans le domaine de la formation des agents communaux et des élus en PP	-	30 %
Expérience générale dans le domaine de la formation des fonctionnaires municipaux et des élus	-	15 %
Expérience dans l'élaboration de budgets participatifs.	-	15 %
Expérience dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils de participation citoyenne.	-	10%
Excellente maîtrise du français et de l'arabe	-	10%
Offre économique	-	20%
Maîtrise de l'espagnol (considéré un atout)	-	

5 DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE SERVICES

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

Date indicative pour mener les deux ateliers : Mai 2023

La date d'achèvement de la prestation de service est le **30 juin 2023**.

6 LIVRABLES DE LA PRESTATION DE SERVICES :

- Contenus (développés) du module formatif en français et arabe
- Fiche méthodologique
- Supports didactiques à remettre aux bénéficiaires
- Un rapport de chaque atelier avec le résumé du déroulement, photos, liste de présence, recommandations et résultats de l'évaluation d'acquisition des connaissances et des tests de satisfaction réalisés.
- Une facture de chaque tranche de paiement à effectuer



7 MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **45.000 MAD (TTC)**.

La prestation couvre à la fois :

- Les déplacements, hébergement et restauration du consultant ;

8 ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR et SIGNER ANNEXE I/ANEJO I)

ANEXO I. CERTIFICADOS/DECLARACIONES JURADAS

D/Dña con DNI/NIF..... como representante de la Entidad..... con CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En Córdoba, a de de 2023.

Firma

ANEXO I. CERTIFICADOS/DECLARACIONES JURADAS

D/Dña con DNI/NIF.....como representante
de la Entidad..... con CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En Córdoba, a de de 2023.

Firma